



Contrat d'adoption

La présente déclaration est faite le _____
Par : _____
Adresse : _____
Ville : _____
Province : Québec
Code postal : _____
Numéro de téléphone (maison) : _____
Numéro de cellulaire : _____
Numéro de téléphone (travail) : _____

AU PROFIT DES MEMBRES DE SOS Danois (« l'association ») et en contrepartie de valeur, attestée par les présentes, l'adoptant adhère à ce qui suit :

1. Danois SOS n'a fait aucune assertion ni fourni aucune garantie relativement au grand danois adopté en vertu de la présente entente d'adoption.
2. L'adoptant accepte d'adopter, de Danois SOS, le grand danois (« l'animal ») décrit comme suit :

NOM: _____
COULEUR: _____ SEXE: _____
STÉRILISÉ: _____ DATE DE NAISSANCE: _____
NO. ENREGISTREMENT/TATTOO: _____
NO MICROPUCE: _____
VACCINATION: _____

3. L'adoptant accepte de garder le grand danois dans sa maison, à titre d'animal de compagnie, de lui fournir un endroit sécuritaire et clôturé ou le grand danois pourra faire de l'exercice sans supervision. L'adoptant accepte également de ne pas laisser le grand danois sans surveillance s'il est attaché à l'aide de quelque moyen de contention que ce soit, comme une corde, une chaîne ou une laisse, de ne pas utiliser un collier à pics et de ne pas accepter que le grand danois donne du sang. De plus, l'adoptant transportera le grand danois seulement à l'intérieur d'un véhicule fermé et veillera à ce que l'animal soit bien traité pour le restant de ses jours.
4. L'adoptant accepte d'assumer les soins et l'entretien du grand danois et d'en garder le contrôle à partir de la date prévue à la présente entente. Il accepte également les conditions suivantes :
 - a) Le grand danois recevra l'ensemble complet de soins médicaux préventifs dont il aura besoin au cours de sa vie, notamment les inoculations nécessaires et les traitements contre les verres du cœur que le vétérinaire de l'adoptant prescrira, afin de préserver la santé de l'animal;
 - b) L'adoptant se conformera aux exigences relatives à la vaccination annuelle contre la rage ainsi qu'à la licence, conformément aux lois et règlements en vigueur;
 - c) L'adoptant prendra les mesures raisonnables pour contrôler le grand danois de façon à ne pas nuire aux voisins ni au public;

5. Un chiot adopté avant l'âge de sept (7) mois sera stérilisé, aux frais de l'adoptant, avant d'atteindre cet âge. Dans le cas d'un grand danois de sept (7) mois ou plus, SOS Danois prendra les mesures nécessaires pour faire stériliser le grand danois à ses frais, avant l'adoption, si la santé de l'animal le permet. Si la santé ou l'état physique de l'animal ne permet pas la stérilisation avant l'adoption, la procédure chirurgicale sera effectuée après l'adoption, à la date fixée par un vétérinaire collaborant avec SOS Danois, aux frais de l'association. S'il doit faire stériliser le grand danois, l'adoptant doit fournir à SOS Danois la preuve d'une telle intervention chirurgicale. Le coût de la stérilisation, jusqu'à concurrence de deux cents dollars (200 \$), sera remboursé à l'adoptant par SOS Danois sur présentation de la preuve de la stérilisation.
6. Il est entendu que l'association se réserve le droit de faire un suivi de l'adoption pour protéger le grand danois et veiller à son bien-être. L'animal sera restitué à SOS Danois aux frais de l'adoptant dans les circonstances suivantes :
- a) l'association estime, pour quelque raison que ce soit, que le grand danois ne reçoit pas les soins qu'il devrait recevoir;
 - b) l'adoptant n'est pas satisfait de l'adoption et désire se défaire de l'animal;
 - c) l'adoptant ne se conforme pas aux conditions de la présente entente;
 - d) l'adoptant a fait des déclarations fausses ou trompeuses relativement au grand danois ou à la façon dont l'animal est traité, et ce, tout au cours de sa vie;
 - e) les frais d'adoption prévus à l'article 14 de la présente entente ne sont pas versés dans les 15 jours de la signature de la présente entente.
- L'ADOPTANT NE REMETTRA PAS L'ANIMAL À UNE AUTRE PERSONNE, OU À UNE AUTRE ENTREPRISE, ORGANISATION OU ENTITÉ POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT.**
7. Si l'adoptant retourne le grand danois à SOS Danois dans les dix (10) jours de son adoption et que l'animal est dans le même état physique et mental ou en meilleure santé qu'au moment de l'adoption, il pourra obtenir un remboursement partiel des frais d'adoption que fixera SOS Danois. Aucun remboursement ne sera accordé après dix (10) jours.
8. L'adoptant se conformera à toutes les recommandations formulées par SOS Danois relativement aux soins et au bien-être de l'animal. Sur préavis de 24 heures, il accorde à l'association les droits de visite nécessaires pour s'assurer du bien-être physique de l'animal.
9. L'adoptant fournira à SOS Danois la rétroaction (photos, conversations téléphoniques, courriels) sur l'animal que l'association estime nécessaire, et ce, aussi longtemps que l'association l'estime nécessaire.
10. Avenant que SOS Danois doivent entreprendre des actions en justice pour recouvrer l'animal ou pour faire respecter la présente déclaration, l'adoptant ayant signé le présent document consent à assumer l'ensemble des dépenses engagées par SOS Danois, notamment les frais judiciaires.
11. L'adoptant accepte de libérer définitivement SOS Danois, ses membres et ses représentants de toute obligation relativement à des actions, à des causes d'action et à des réclamations pour perte, dommage ou préjudice, de quelque nature que ce soit, que pourrait subir l'adoptant par suite de l'adoption de l'animal et de la signature du présent document, notamment les dommages, les pertes et les préjudices imprévus qui pourraient survenir, et leurs conséquences. Il est entendu que l'adoptant consent à dégager l'association de toute responsabilité relative aux dépenses découlant de tout problème physique ou mental du grand danois.
12. L'adoptant accepte de libérer définitivement SOS Danois, ses membres et ses représentants de toute obligation relativement à des actions, à des causes d'action et à des réclamations pour perte, dommage ou préjudice, de quelque nature que ce soit, découlant de l'état de l'animal, des soins à lui prodiguer ou du contrôle qui doit être exercé sur lui.



Contrat d'adoption

13. L'adoptant doit donner un préavis de 48 heures à SOS Danois de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone.
14. Conformément à la demande d'adoption, l'adoptant doit verser, sur réception du présent document, les frais qui suivent (pour chaque grand danois qui lui est confié) :
Frais d'adoption : _____
15. SOS Danois est un organisme entièrement financé par des dons, qui permettent de prendre soin de grands danois dans le besoin et de les placer dans des foyers d'accueil définitifs. L'adoptant fournit un don de _____\$ (des reçus aux fins d'impôt sont fournis pour les dons de plus de 50 \$)

Références:

(Nom et association)

(Nom et association)

(Ancien vétérinaire et numéro de téléphone)

Nom complet de l'adoptant

Signature:

Témoin

Signature